



Chères Saint-Marcaises, Chers Saint-Marc,ais,

Je m'adresse à vous pour la deuxième fois sous cette forme, dans l'attente de la mise en place de modalités de communication nouvelles avec la société chargée d'adapter le site internet de la commune.

Comme vous le constaterez à la lecture des informations ci-après, l'équipe municipale reste pleinement mobilisée sur de nombreux dossiers. Si certaines relations interpersonnelles peuvent parfois susciter des tensions, il nous appartient collectivement de les dépasser afin de continuer à agir dans l'intérêt général.

Parmi les informations présentées ci-dessous, j'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité de transmettre vos coordonnées dans le cadre du Plan communal de sauvegarde – Plan canicule.

1 | -PREVENTION, SECURITE ET RISQUES MAJEURS

Plan communal de sauvegarde et plan canicule

La commune a engagé la mise à jour de son Plan communal de sauvegarde, ainsi que celle de son plan canicule.

Le Plan communal de sauvegarde — PCS — est un dispositif d'organisation destiné à faire face aux situations exceptionnelles : canicule, incendie, intempéries, rupture de barrage, coupure de réseaux, accident majeur ou tout autre événement susceptible de mettre en danger la population.

Il permet d'anticiper les risques, d'alerter rapidement les habitants, de diffuser les consignes de sécurité et d'organiser, si nécessaire, l'accompagnement ou la mise en sécurité des personnes concernées.

Dans le cadre de la préparation à la période estivale, la commune a notamment anticipé les épisodes de fortes chaleurs en climatisant, dès le mois d'avril, l'ensemble des classes de l'école. Les élèves ont ainsi pu être accueillis dans de bonnes conditions de sécurité.

Début juin, un courriel a été adressé à toutes les personnes déjà inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables. Le taux de réponse est insuffisant. Afin d'assurer la diffusion la plus large possible de cette information, les services municipaux distribuent également dans les boîtes aux lettres un flyer papier, à compléter et à déposer en mairie par les personnes qui n'auraient pas encore répondu. Le formulaire est joint en annexe.

L'efficacité de ces dispositifs repose notamment sur la mise à jour régulière des coordonnées des habitants et sur l'identification des personnes susceptibles d'avoir besoin d'un accompagnement particulier en cas d'événement exceptionnel.

PPRIF et équipements de défense incendie

Dans le cadre de la prévention du risque incendie, la commune poursuit la mise en œuvre des équipements programmés au titre du PPRIF, ainsi que les travaux liés à l'installation de bornes incendie, ou points d'eau incendie — PEI.

Concernant le secteur du vallon de Keyrié, la Régie des Eaux du Pays d'Aix — REPA — a modifié le réseau d'adduction d'eau afin de le rendre compatible avec l'installation de nouvelles bornes incendie. Les travaux devraient être achevés début juillet, ce qui permettra à la SAUR d'installer, à partir du 13 juillet prochain, les trois bornes PEI prévues.

Enfin, le Préfet a signé le 22 juin 2026, l'arrêté approuvant le PPRIF de la commune. Celui-ci sera publié prochainement.

OLD communales

Les premières opérations liées aux obligations légales de débroussaillage communales ont débuté fin mai / début juin.

En lien avec les services de l'ONF, plusieurs secteurs ont été sélectionnés en priorité : les Vérans, les Grands Vallons et l'Aube. Ces quartiers ont bénéficié d'interventions par la société mandatée par la commune, dans le cadre de la préparation de la saison estivale.

Un plan pluriannuel est en cours d'élaboration. Il permettra d'intervenir progressivement sur l'ensemble des secteurs concernés par les OLD communales.

Campagne été 2026 du CCCF

La campagne été 2026 du Comité communal feux de forêt a été lancée le 22 mai 2026. Elle s'inscrit dans la continuité des actions de prévention et de vigilance menées par la commune à l'approche de la période estivale.

Ces derniers jours, la constitution des binômes d'équipiers et d'équipières s'achève, avec pas moins de 51 volontaires, dont je tiens à saluer l'engagement.

Durant les mois de juillet et août, le CCFF assurera une vigilance quotidienne sur les massifs forestiers, à raison de deux vacations par jour pendant toute la période estivale.

Par leur présence sur le terrain, les membres du CCFF contribuent activement à la prévention du risque incendie et à la protection de notre environnement.

2 - ENFANCE, ECOLE ET PERISCOLAIRE

Rencontre avec l'équipe enseignante

Le 18 mai 2026, une rencontre a été organisée avec le corps enseignant de l'école primaire. Elle a permis de faire un tour d'horizon des projets portés par la commune.

Parmi les sujets abordés figurent notamment les cours d'anglais proposés sur le temps périscolaire, entre 12h10 et 13h40 ainsi que le mercredi matin, mais aussi la préparation de la Journée de la citoyenneté, prévue à la mi-octobre. Cette journée devrait notamment être l'occasion d'installer le conseil municipal des enfants, ouvert aux élèves du CE1 au CM2.

Un double sondage a été lancé parmi les élèves des 4 classes de CE1 à CM2 afin d'identifier les volontaires pour les cours d'anglais et la participation au conseil municipal des enfants.

Un échange a également eu lieu avec l'inspecteur d'académie. À ce jour, aucune menace ne pèse sur les classes existantes à Saint-Marc-Jaumegarde, alors que neuf fermetures de classes sont annoncées à Aix-en-Provence, dont deux à l'école Alfonse Daudet située près du Petit Nice.

Périscolaire : vigilance renforcée

Au regard de l'actualité récente concernant les temps périscolaires en France, la commune souhaite apporter des précisions transparentes sur son fonctionnement et sur les mesures de sécurité mises en place.

Chaque année, dès le mois de septembre, l'identité de l'ensemble des agents intervenant auprès de vos enfants — surveillants de cour, animateurs, ATSEM et coordinateur jeunesse — est systématiquement déclarée auprès des services compétents du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Cette procédure permet d'effectuer les contrôles d'honorabilité nécessaires pour les personnels encadrant des mineurs.

Ces vérifications sont également renouvelées à chaque ouverture de centre aéré, afin de garantir un suivi régulier et une sécurité continue.

Une politique de vigilance renforcée est appliquée. Une procédure stricte de signalement est également en place : tout agent témoin d'un fait préoccupant a le devoir et la possibilité de le signaler directement, par courriel, aux services compétents de l'État.

Cantine scolaire

Un repas servi aux enfants a été partagé à la cantine par le maire, la déléguée à l'enfance et à la jeunesse et les délégués des parents d'élèves ainsi que les cadres du fournisseur Terre de Cuisine. Ce temps d'échange a permis d'évaluer concrètement la qualité des repas proposés aux enfants et de poursuivre le dialogue avec le prestataire dans le cadre du marché public en cours.

3 - TRAVAUX, PATRIMOINE COMMUNAL ET VOIRIE

Appartement communal au-dessus de la bibliothèque

L'appartement communal de 160 m² situé au-dessus de la bibliothèque fait l'objet d'une attention particulière. Un risque structurel affectant la terrasse a été identifié et nécessite la réalisation d'une expertise technique en cours (pose de jauges de fissures). Celle-ci devra permettre de déterminer précisément la nature et l'ampleur des travaux à réaliser. Dans l'attente de ces conclusions et des travaux nécessaires, aucune mise en location n'est envisagée à ce stade.

Les Bonfillons : projet de feu intelligent

Afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité au carrefour des Bonfillons, qui débouche sur la RD10, des démarches sont entreprises par la commune pour la remise en service d'un feu intelligent.

Ce dispositif concernera les flux en provenance du centre des Bonfillons et du chemin des Grands Vallons. Sa mise en place sera intégrée aux travaux d'installation de la borne escamotable, dont le démarrage est prévu fin juin.

RD10 : débroussaillage des abords

À la suite d'une réunion de travail avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Direction des routes concernant le débroussaillage des abords de la RD10, une première intervention a été réalisée à la mi-juin.

Un passage complémentaire est prévu courant juillet afin de finaliser les travaux et d'améliorer le traitement des abords concernés.

4 -VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

Fête de Saint-Marc

La Fête de Saint-Marc a rencontré un très beau succès cette année, avec plus de 350 personnes réunies dans une ambiance chaleureuse et festive. Le public a particulièrement apprécié le concert de jazz proposé par l'orchestre Big Band 13, qui a su faire vibrer la journée avec talent et énergie.

Le repas sous forme de buffet provençal a lui aussi remporté un vif succès auprès des convives saint-marcais, tous invités par la commune pour partager ce moment de rencontre et de convivialité.

Cette manifestation a également été l'occasion de mettre à l'honneur la créativité locale, avec la remise des prix aux lauréats du concours de nouvelles. Un grand bravo à tous les participants et aux organisateurs pour cette belle réussite !

5 - ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

Rencontre avec le service métropolitain de gestion des déchets

Une rencontre s'est tenue avec le service métropolitain de gestion des déchets afin d'échanger sur les enjeux liés à la collecte, au tri et à l'amélioration du service rendu aux habitants.

À cette occasion, j'ai obtenu le maintien, par la Métropole, de la benne à déchets verts jusqu'à la fin de l'année 2026, alors que sa mise à disposition devait initialement prendre fin à la fin du mois de juin.

Par ailleurs, une solution alternative, à la charge de la commune, est à l'étude auprès d'une société privée. La Métropole Aix-Marseille-Provence peut également proposer la mise à disposition de bennes, mais selon des conditions de facturation qui semblent particulièrement élevées.

Enfin, la Métropole a rappelé que les particuliers résidant dans la commune ont accès à la déchèterie de Vauvenargues, ouverte depuis le 1er juillet 2025, du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le Maire

Patrick Markarian